



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 mai 2022

**Élections législatives 2022 :
horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote en Gironde**

Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote en Gironde à l'occasion des élections législatives, qui se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022, sont fixés comme suit :

- de 8 h à 20 h : pour la commune de Bordeaux
- de 8h à 19h : pour les communes de Mérignac, Pessac, Talence, Villenave d'Ornon, Saint-Médard-en-Jalles, Bègles, La Teste-de-Buch, Gradignan, Cenon, Libourne, Eysines, Le Bouscat, Lormont, Bruges, Floirac, Cestas, Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort et le Haillan
- de 8h à 18h : pour toutes les autres communes du département de Gironde.